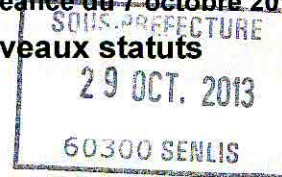


maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 21 octobre 2013
Séance du 7 octobre 2013

10 Syndicat d'Electricité SE60 - approbation des nouveaux statuts



Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. SZPIRKO

M. GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme PAMART

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : Mme FEVRIER

Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint, expose :

La dernière modification de statuts du SE60 datant du 30 avril 2009 avait permis au SE60, après les extensions en 2006, de faire évoluer les compétences du Syndicat à la réalisation d'autres travaux d'électrification (renforcements, enfouissements de réseaux, sécurisation) et réseaux liés (éclairage public, réseaux téléphoniques...). Le SE60 a approuvé le 4 juillet 2013 les nouveaux statuts.

Plus de 99% des communes rurales concernées ont transféré la compétence « électrification » au SE60 et un certain nombre de communes urbaines en matière d'enfouissement de réseaux.

Les modifications se justifient notamment par le fait que 99 % des communes rurales concernées ont transféré la compétence « électrification » au SE60 et un certain nombre de communes urbaines, l'enfouissement des réseaux. Les changements portent sur 2 axes qui sont le mode de représentation des collectivités et la modification des compétences du syndicat :

- suite à la dissolution des Syndicats d'électrification primaires, les modes de représentation ont été revus. Chaque commune fait dorénavant partie d'un Secteur Local d'Energie qui sert de collège électoral pour désigner les délégués appelés à siéger au comité.
- le renforcement du rôle du SE60 associant obligatoirement l'exercice de la maîtrise d'ouvrage travaux et la perception de la taxe d'électricité au sein du SE60, les compétences ont été redéfinies pour accompagner les communes en matière d'éclairage public en tenant compte des modifications réglementaires.

maintenant !

Il vous est proposé d'approuver les nouveaux statuts du syndicat d'électricité SE60.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2121-29, L5211-20 et L5212-8,
Vu le schéma de coopération intercommunale approuvé le 10 février 2012,
Vu les nouveaux statuts transmis à la Ville de Creil par le Syndicat d'Electricité SE60
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 7 octobre 2013,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat d'Electricité SE60.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 25 OCT. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT DESTINÉ À L'ÉLECTEUR
après dépôt en Sous-Préfecture le... 29/10/2013
et publication ou notification le... 25/10/2013
CREIL, le... 29/10/2013.....

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise